

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE PROJET DE LOI DU BLOC QUÉBÉCOIS POUR UNE RÉFORME COMPLÈTE DE L'ASSURANCE-EMPLOI EST ADOPTÉ EN DEUXIÈME LECTURE

Ottawa, jeudi 5 novembre 2009 – Le projet de loi C-308, déposé par le porte-parole du Bloc Québécois en matière de ressources humaines et développement social et député de Chambly-Borduas, **Yves Lessard**, a été adopté le 4 novembre dernier en deuxième lecture par une majorité de parlementaires à la Chambre des communes, et ce, malgré l'opposition des députés conservateurs.

« Il s'agit là d'une belle victoire du Bloc Québécois au nom des travailleuses et des travailleurs sans emploi. Au cours de la dernière année, plusieurs Québécois ont été durement touchés par la crise et se sont retrouvés au chômage. Dans Lanaudière, de nombreux travailleurs affrontent depuis plus de deux ans déjà la situation précaire de l'industrie forestière et maintenant, la crise économique. Ils sont les laissés pour compte du gouvernement Harper. Dans le centre du Québec, le chômage avait déjà froidement touché les travailleurs de l'industrie forestière et nous pouvons aujourd'hui ajouter à cette dure réalité un accroissement de deux points de pourcentage du taux de chômage dans la région, depuis l'avènement de la crise économique. Au lieu d'apporter une aide immédiate à ces milliers de personnes dans le besoin, les conservateurs ont préféré faire la sourde oreille en ne proposant que des mesures ciblées pour les travailleurs de l'Ouest canadien et de l'industrie automobile, concentrée en Ontario. Pour sa part, le Bloc Québécois a pris ses responsabilités en déposant le projet de loi C-308, qui vise à effectuer une réforme complète du régime d'assurance-emploi », a expliqué le député de Joliette et leader parlementaire du Bloc Québécois, **Pierre Paquette**.

Le projet de loi C-308 du Bloc Québécois propose d'améliorer l'accessibilité au régime et d'établir un seuil d'admissibilité de 360 heures pour tous, seuil qui permettrait aux femmes, aux jeunes et aux travailleurs à statut précaire d'avoir accès plus facilement à des prestations. De plus, le projet de loi suggère une hausse du taux des prestations de 55 à 60 % du salaire gagné. Il recommande également des modifications qui permettront aux travailleuses et aux travailleurs autonomes d'avoir accès, sur une base volontaire, à toutes les prestations de l'assurance-emploi, contrairement au projet de loi C-56 des conservateurs, qui propose seulement l'accès à des prestations spéciales aux travailleurs autonomes.

« Contrairement aux mesures avancées par le gouvernement conservateur, notre projet de loi couvrira l'ensemble des travailleuses et des travailleurs. En votant contre son adoption, les députés conservateurs ont une fois de plus démontré qu'ils ne comprennent pas les besoins des travailleurs québécois. Toutefois, avec l'adoption du projet de loi C-308 du Bloc Québécois, les conservateurs doivent maintenant prendre acte de la volonté de la Chambre d'étudier le projet de loi en comité et cesser de s'y opposer », a conclu, **Pierre Paquette**.

– 30 –

Renseignements :

Jade Poitras Bessette
Responsable des communications
Cellulaire : 450.271.8663
www.pierrepaquette.qc.ca